

*Questions orales*

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, le député sera heureux d'apprendre que la question de l'automatisation ou de l'évolution technologique a été résolue. L'obstacle à un accord réside dans l'attitude irréaliste de l'équipe de négociation qui ne veut pas comprendre que, peu importe s'il y a débrayage pour une journée, trois mois, ou trois ans, les employés n'obtiendront pas de plus forte augmentation salariale que celle que les facteurs ont obtenue, soit \$1.70 l'heure répartis sur trente mois.

S'ils acceptaient cette offre et passaient à d'autres points de la négociation, la convention pourrait ensuite être soumise à l'approbation de la Commission anti-inflation. Heureusement, le syndicat a à choisir entre trois possibilités aujourd'hui, et il est maintenant en réunion. L'une de ces possibilités est d'accepter le rapport du juge Moisan. La deuxième est de le rejeter et la troisième, de le soumettre aux membres pour savoir s'ils croient que la hausse qui a été acceptée par 82 p. 100 des facteurs est également acceptable pour les autres employés des postes.

\* \* \*

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE****LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LES EXCEPTIONS AUTORISÉES ET LE CAS DES POSTIERS**

**M. John A. Fraser (Vancouver-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Finances. Puisque le gouvernement semble avoir décidé que la Commission anti-inflation fera une exception dans le cas des postiers, le ministre peut-il nous dire clairement si le gouvernement autorisera d'autres exceptions avant même qu'un appel soit interjeté auprès de la Commission anti-inflation?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, le député est mal renseigné. Les lignes directrices disent très clairement que la Commission tiendra compte de circonstances exceptionnelles; mais ni au groupe des postiers ni à aucun autre groupe on ne donnera l'assurance qu'il a droit à un traitement exceptionnel.

\* \* \*

**LES TRANSPORTS****LE BESOIN URGENT DE DRAGAGE AU PORT DE LIVERPOOL EN N.-É.**

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas trop si je dois adresser ma question au ministre des Transports ou au ministre des Travaux publics, mais je suis convaincu que le ministre compétent saura y répondre. Aucun travail de dragage n'a été exécuté depuis des années à Liverpool, en Nouvelle-Écosse et le port est en si mauvais état que la navigation y est devenue

[M. Dinsdale.]

dangereuse à cause du manque de profondeur. Comme il n'est navigable qu'environ quatre heures sur 12, autrement dit à marée haute, que les navires s'y échouent, le ministre est-il prêt à ouvrir une enquête sur cette situation dans l'espoir que les travaux de dragage indispensables à la protection de l'industrie maritime soient menés à bien?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je prends volontiers note de vos doléances.

\* \* \*

**LES CÉRÉALES****PROPOSITION D'ASSUJETTISSEMENT DES GRAINS FOURRAGERS AU CONTINGENTEMENT IMPOSÉ PAR LA COMMISSION DU BLÉ**

**M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Vu que le comité consultatif de la Commission a, paraît-il adopté une résolution prévoyant l'imposition des mêmes contingents pour les grains fourragers destinés au marché interne que pour les grains livrés à la Commission du blé, le gouvernement envisage-t-il de prendre des initiatives à cet égard étant donné la résolution adoptée par le comité consultatif?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Non, monsieur l'Orateur. En effet vu la hausse plutôt rapide des contingents imposés pour les grains livrés à la Commission du blé la question est du domaine des théoriciens. La politique des grains fourragers ne donnera toutefois de bons résultats que si les agriculteurs désireux de vendre leurs grains sur le marché libre y ont librement accès aux points de livraison. C'était clair dès le début. Nous avons prévu certaines mesures de protection en cas de congestion puisqu'il n'y a eu jusqu'ici aucun indice de congestion, mais il n'y a pas lieu de modifier le programme.

\* \* \*

**LES EAUX INTÉRIEURES****LE RAPPORT RELATIF À LA NAVIGATION DE PLAISANCE SUR L'OUTAOUAIS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT**

**M. T. Lefebvre (Pontiac):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à cet homme fort occupé qu'est le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre ou ses fonctionnaires ont-ils eu l'occasion d'étudier le rapport très réaliste sur la possibilité d'autoriser la navigation de plaisance sur l'Outaouais et peut-il dire à la Chambre aujourd'hui même ou très bientôt quelle position lui et son ministère prendront, relativement à cette initiative très importante pour les deux rives de l'Outaouais?

**L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, comme l'a dit le député, nous avons reçu ce rapport et je l'ai examiné attentivement. Il fait actuellement l'objet d'études de la part des agents de mon ministère. L'ampleur de certains aspects des coûts nous préoccupent quelque peu. Cependant, nous accordons beaucoup d'attention, au projet en particulier à certains stades préliminaires, pour voir ce que nous pouvons faire.